



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 10
Nombre de votants : 36

OBJET

Affaire n°2016-053

SERVICE DE VALORISATION DE
L'EAU TRAITEE EN SORTIE DE
STATION D'EPURATION

APPROBATION DE LA
TARIFICATION

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal
a été faite le 25 mars 2016 et affichée le
25 mars 2016.

- le compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
le : **14 AVR. 2016,**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 5 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi cinq avril, le
Conseil Municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après
convocation légale sous la présidence de M. Olivier
Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure Boyer.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire,
Mme Paulette Lacpatia 1^{ère} adjointe, Mme Dalila Mahé
2^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgayé
5^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe,
M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa
11^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, Mme Sonia Bitaut,
M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain
Iafar, Mme Brigitte Laurestant, Mme Karine Mounien,
Mme Catherine Gossard, M. Wilfrid Cerveaux,
Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Bibi-
Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Mémouna
Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, Mme
Valérie Auber.

Absents représentés : M. Fayzal Ahmed Vali
6^{ème} adjoint (par M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint),
Mme Cala M'Rhéhourri 7^{ème} adjointe (par M. Jean Claude
Maillot 9^{ème} adjoint), M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint
(Mme Danila Bègue), M. Jean-Paul Babef (Mme Bibi
Fatima Anli), M. Ludovic Latra (M. Brandon Incana),
M. Jean-Hubert M'Simbona (Mme Brigitte Laurestant),
Mme Dorisca Tiburce (par M. Alain Iafar) Mme Mikaëla
Latra (Mme Catherine Gossard), Mme Sabine Le Toullec
(Mme Mémouna Patel), M. Patrick Jardinot (par
Mme Valérie Auber).

Arrivée (s) en cours de séance : Mme Karine Mounien à
17h09, M. Daniel Vassinot à 17h10.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absent (s): M. Hary Auber, M. Patrice Payet,
Mme Firose Gador.

.....
.....

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**SERVICE DE VALORISATION DE L'EAU TRAITEE EN SORTIE DE STATION
D'EPURATION - APPROBATION DE LA TARIFICATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux (SAGE Ouest) du 29 juillet 2015 et sa disposition 3.1.2-d, promouvant la réutilisation des eaux usées traitées,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » et « aménagement-Travaux –Environnement » du 22 mars 2016,

Vu le rapport présenté à la commission communale Aménagement Travaux et Environnement, en séance le 22 mars 2016 relatif à l'approbation de la tarification pour les bénéficiaires du service des eaux traitées en sortie de station d'épuration,

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la tarification suivante relative au service de valorisation de l'eau traitée en sortie de station d'épuration :

Terme fixe € HT/m ³	Terme dégressif €HT/m ³		Tarif total €HT/m ³
0,50 €	De 0 à 250m ³ /jr	1,00 €	1,50 €
	De 250 à 500m ³ /jr	0,90 €	1,40 €
	Au-delà de 500m ³ /jr	0,80 €	1,30 €

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**




Olivier HOARAU

SERVICE DE VALORISATION DE L'EAU TRAITEE EN SORTIE DE STATION D'EPURATION

APPROBATION DE LA TARIFICATION

La Ville porte un projet innovant de valorisation des eaux traitées en sortie de station d'épuration.

Bien que la mise en service du projet de valorisation ne puisse être effective avant plusieurs mois, l'eau traitée par la station d'épuration en sortie est déjà disponible et pourrait être valorisée pour satisfaire des besoins industriels.

Pour ce faire et afin de permettre la perception des recettes afférentes, il est proposé de fixer la tarification suivante pour les bénéficiaires du service :

Tarif dégressif €HT/m³	€HT/m³
De 0 à 250m ³ /jr	1,50 €
De 250 à 500m ³ /jr	1,40 €
Au-delà de 500m ³ /jr	1,30 €

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Approuver les tarifs proposés,
- Autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les conventions de vente avec les bénéficiaires du service.

Affaire suivie par la Direction Générale des Services / Service Eau Assainissement

